



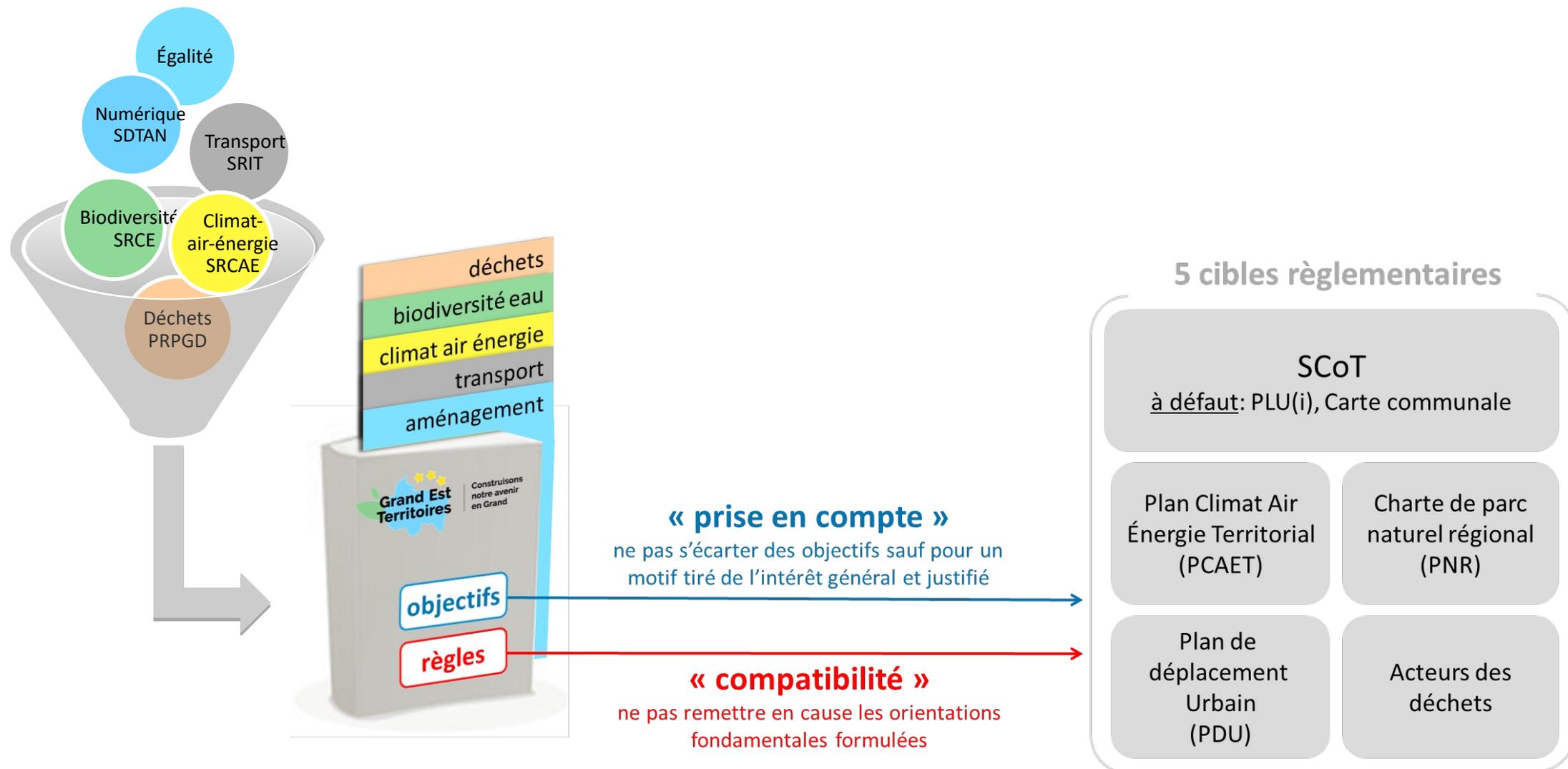
**Construisons
notre avenir
en Grand**

Présentation du SRADDET

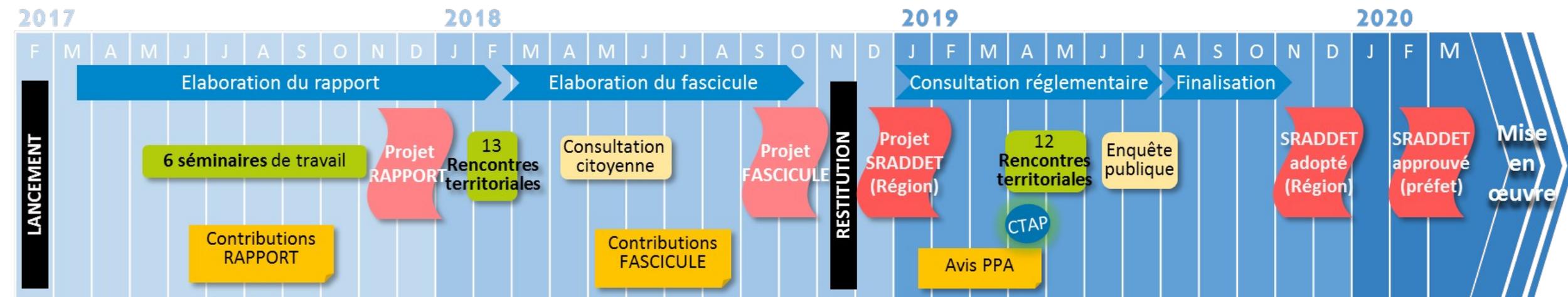
Club PLUi

Pont-à-Mousson, 15 novembre 2019

Le SRADDET : intégrateur et opposable



Point sur le calendrier de l'élaboration



- Année 2019 consacrée à la consultation réglementaire (PPA, public) et aux ajustements du SRADDET
- Adoption en **séance plénière du 22 novembre 2019**

Une large concertation



Lancement : 360 participants



7 séminaires : 1 500 participants



25 rencontres territoriales : 2 000 participants



Restitution : 400 participants



Bilan de la consultation réglementaire

Avis PPA sur SRADDET arrêté

Janvier – mars 2019

53 avis PPA reçus :

- **5 avis favorables**
- **28 avis favorables avec réserves**
- **18 avis défavorables**

+ 12 avis de structures non PPA réputées favorables

Enquête publique

Juin – juillet 2019

Dossier d'enquête = SRADDET arrêté + mémoire en réponse aux avis PPA et AE avec les pistes d'ajustement

Procédure d'un mois + 15 jours

→ **291 contributeurs** pour environ 1 250 avis

Conclusions du rapport d'enquête

Avis favorable avec 2 réserves :

Septembre 2019

- Concilier développement éolien et paysages
- Précision sur le scénario Climat Air Energie

Principales remarques

- ⊕ Large concertation
- ⊕ Stratégie partagée et reconnaissance de la nécessité d'agir
- ⊕ Grande majorité de règles partagées
- ⊖ Manque de territorialisation
- ⊖ Impression d'un manque de reconnaissance du monde rural
- ⊖ Règles sur la sobriété foncière et l'imperméabilisation jugées trop contraignantes
- ⊖ Manque de détail du scénario climat air énergie
- ⊖ Demande de mieux préserver les paysages
- ⊖ Nécessité de faire évoluer ponctuellement l'armature urbaine

L'urgence climatique



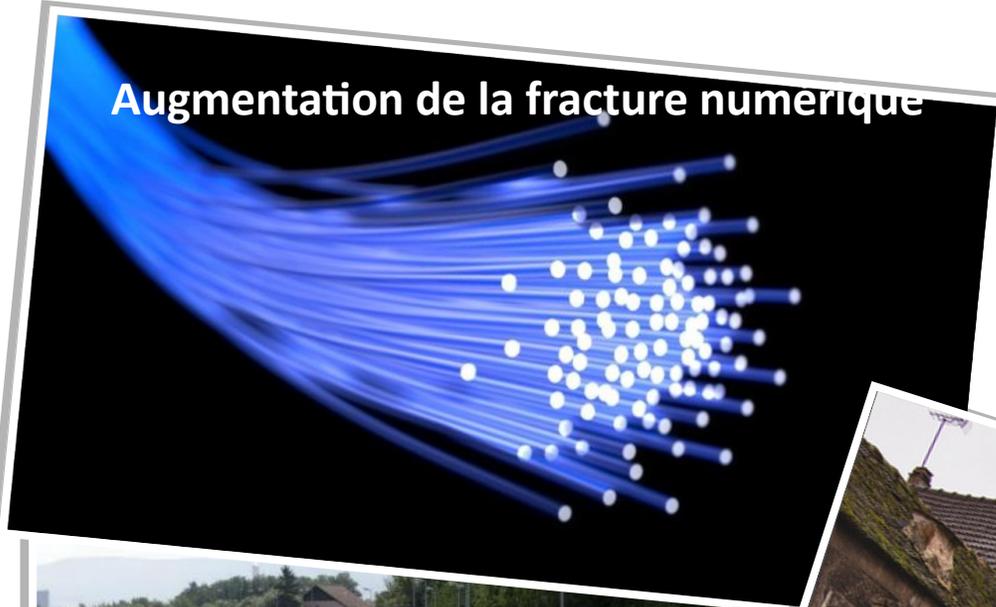
Les records possibles à partir de 2050



Des inégalités territoriales

l'Europe s'invente chez nous

Augmentation de la fracture numérique



Transports saturés



Encombrement des axes de transports



Perte d'attractivité des ruralités



Désertification des centres

Stratégie du SRADDET en 30 objectifs

AXE 1 : CHANGER DE MODÈLE POUR UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX DE NOS TERRITOIRES

→ Choisir un modèle énergétique durable

- 1 Région à énergie positive
- 2 Rénovations du bâti
- 3 Efficacité des entreprises
- 4 Énergies renouvelables
- 5 Réseaux d'énergie



→ Valoriser et intégrer nos richesses naturelles

- 6 Patrimoine naturel
- 7 Trame verte et bleue
- 8 Agriculture durable
- 9 Ressource en bois
- 10 Gestion de l'eau
- 11 Sobriété foncière



→ Vivre nos territoires autrement

- 12 Urbanisme durable
- 13 Intermodalité
- 14 Reconquête des friches
- 15 Qualité de l'air
- 16 Économie circulaire
- 17 Gestion des déchets



AXE 2 : DÉPASSER LES FRONTIÈRES ET RENFORCER LA COHÉSION POUR UN ESPACE EUROPÉEN CONNECTÉ

→ Connecter les territoires au-delà des

- 18 Révolution numérique
- 19 Ouverture à 360°
- 20 Logistique multimodale



→ Solidariser et mobiliser les territoires

- 21 Armature urbaine
- 22 Infrastructures de transport
- 23 Coopérations, expérimentations
- 24 Gouvernances



→ Construire une région attractive dans

- 25 Habitat, logement
- 26 Services, santé, sport, culture
- 27 Économie locale
- 28 Offre touristique



EN CONCLUSION, IMPLIQUER CHACUN POUR UN ÉLAN COLLECTIF

29 Citoyen et connaissance

30 Rêver Grand Est !

Chapitre I. Climat, air et énergie

- 1 Changement climatique
- 2 Énergie et aménagement
- 3 Énergie et bâti
- 4 Efficacité procédés
- 5 Énergies renouvelables
- 6 Qualité de l'air



Chapitre II. Biodiversité et gestion de l'eau

- 7 Trame verte et bleue locale
- 8 Préservation et restauration TVB
- 9 Zones humides inventoriées
- 10 Qualité de l'eau
- 11 Prélèvements d'eau



Chapitre III. Déchets et économie circulaire

- 12 Économie circulaire
- 13 Prévention déchets
- 14 Valorisation matière/organique
- 15 Valorisation énergétique/élimination



Chapitre IV. Gestion des espaces et urbanisme

- 16 Consommation foncière
- 17 Potentiel foncier mobilisable
- 18 Agriculture (péri-)urbaine
- 19 Expansion de crues
- 20 Amplitude urbaine locale
- 21 Polarités et centralités
- 22 Production/rénovation logements
- 23 Zones commerciales
- 24 Nature en ville
- 25 Perméabilité des sols



Chapitre V. Transport et mobilités

- 26 Articulation transports publics
- 27 Pôles d'échanges
- 28 Plateformes logistiques
- 29 Réseau routier d'intérêt régional
- 30 Plans de déplacement (PDiE/iA)



Evolution de la règle 16 sur la sobriété foncière

Cibles: SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i)

Principe et objectifs chiffrés :

réduire la consommation foncière

- au moins **50%** à horizon 2030
- tendre vers **75%** en 2050
- avec une **trajectoire de réduction propre à chaque territoire**

Exclusions: grands projets d'infrastructures, d'équipements et de zones d'activités économiques (**hors ZAE à vocation principalement commerciale**) d'intérêt international, transfrontalier, national ou **reconnu d'intérêt régional***

** Les projets d'intérêt régional = projets structurants à l'échelle régionale et élaborés en concertation avec les acteurs du territoire, les territoires voisins.*



Evolution de la règle 25 sur la limitation de l'imperméabilisation des sols

Cibles : SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i)

Principe : respecter la séquence

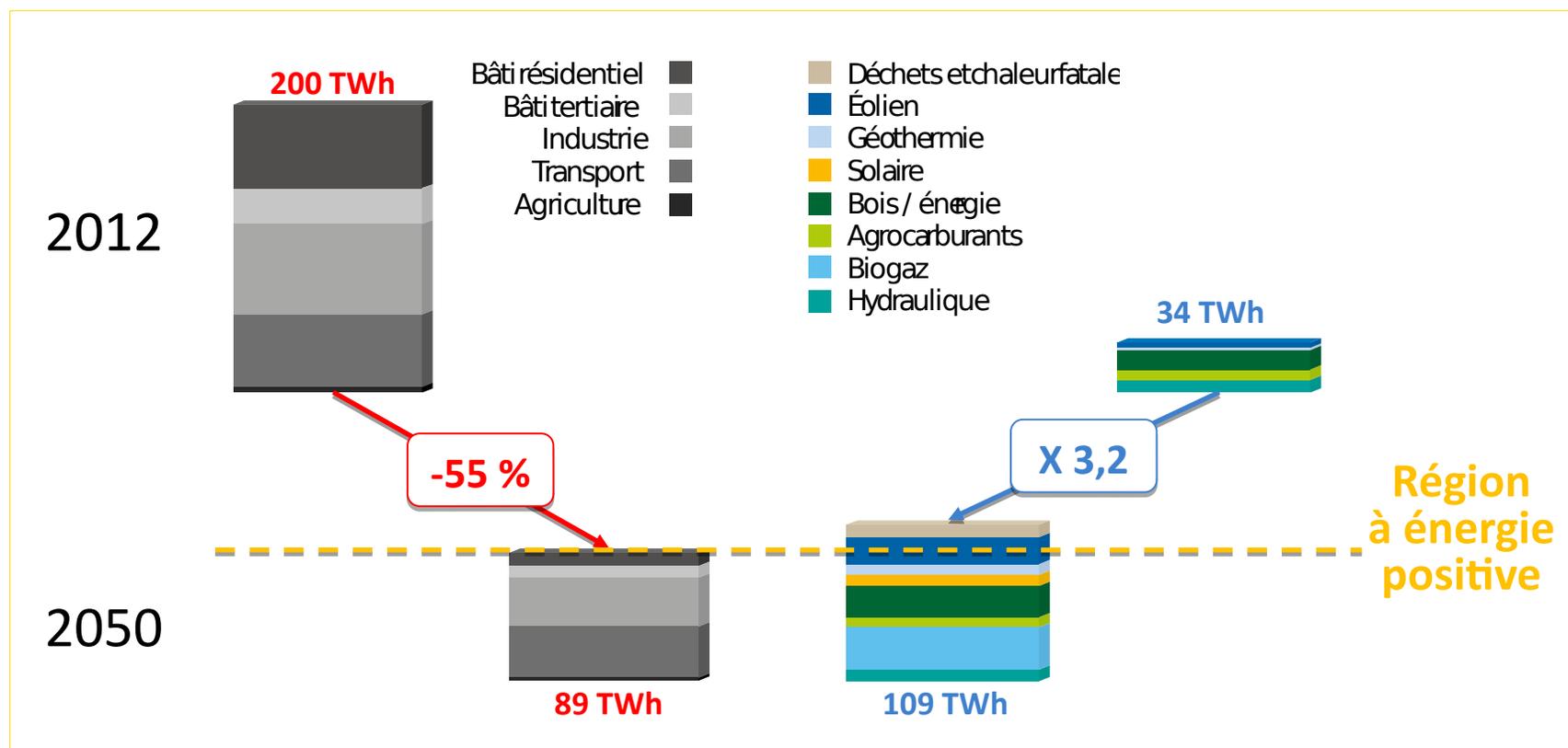
1. **éviter** l'imperméabilisation des sols (ex : maintien de surfaces en pleine terre)
2. **réduire** celle-ci (ex : infiltration sur site, aménagements perméables)
3. **prévoir la compensation** dans les documents d'urbanisme s'il y a imperméabilisation des sols (ex : désimperméabilisation des sols ou déconnexion des eaux aux réseaux de collecte)

Objectifs chiffrés : compenser à hauteur de 150% en milieu urbain et 100% en milieu rural

Exclusions : grands projets d'infrastructures ou d'équipements d'intérêt national, **projets de reconquête de friches** et les **secteurs non compatibles avec l'infiltration des eaux pluviales** (profondeur de nappe, sols pollués...).

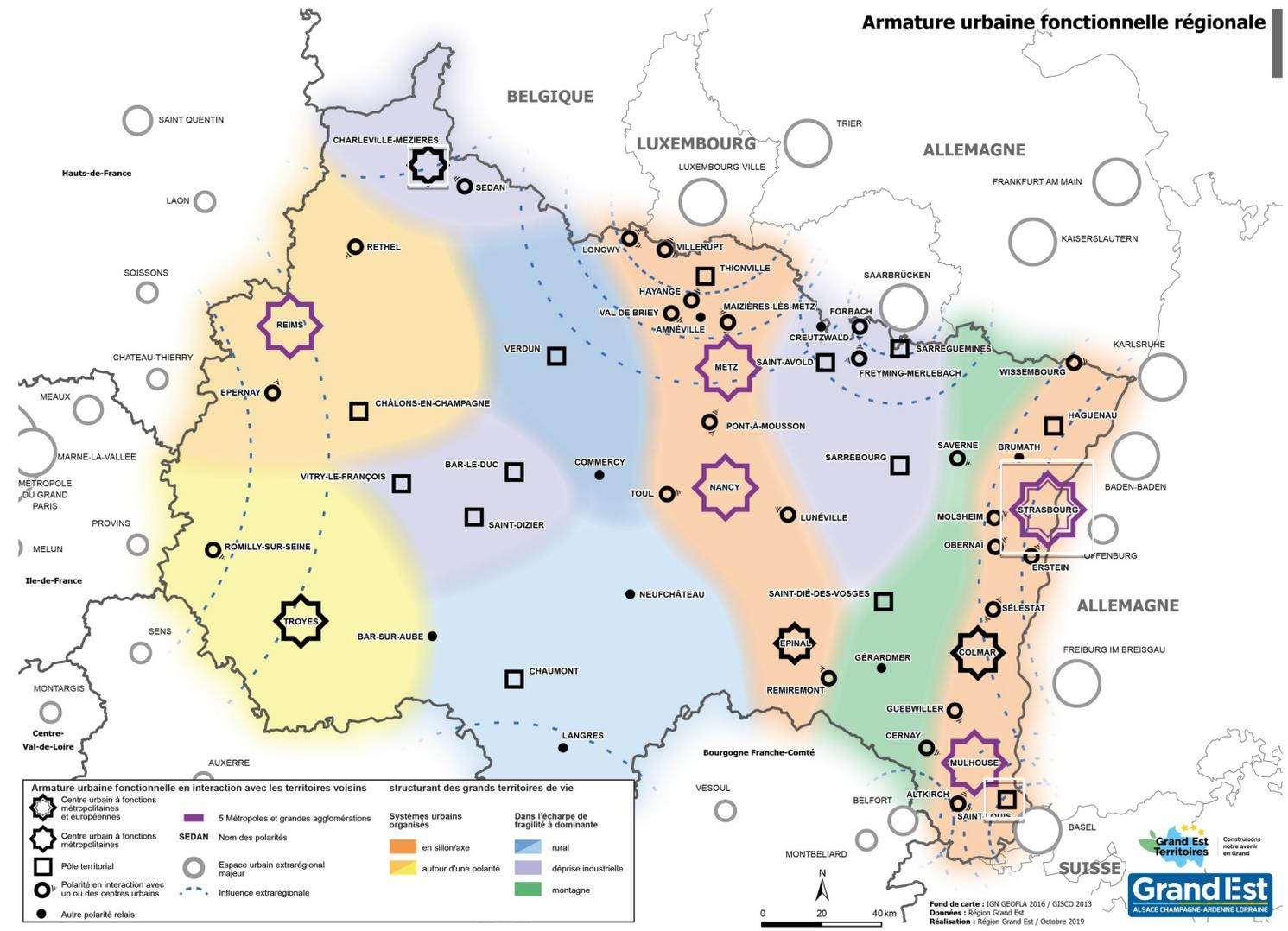


Évolution sur l'objectif 1 : devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050



Cet objectif passe par deux dynamiques indissociables : la **réduction de 55% de la consommation énergétique** et la **multiplication par 3,2 de la production des énergies renouvelables et de récupération, indépendamment des capacités de production d'énergie d'origine nucléaire de la région qui résultent de choix stratégiques nationaux.**

Evolution sur l'armature urbaine et les ruralités



Le **SRADDET** n'oppose pas l'urbain et rural, au contraire il recherche les réciprocitys entre ces types de territoire en lien étroit avec le renforcement de l'armature urbaine à tous les niveaux.

- La place des ruralités est renforcée avec :
- Le rôle des territoires ruraux et les notions d'interdépendances avec les polarités
 - La notion de polarités rurales locales en complément de l'armature urbaine régionale
 - Une meilleure intégration des solutions de mobilités en milieu rural
 - Un développement de l'innovation et des coopérations entre territoires, notamment sur les réciprocitys urbain/rural

Zoom sur les points forts et les derniers ajustements

Evolution sur les infrastructures de transport

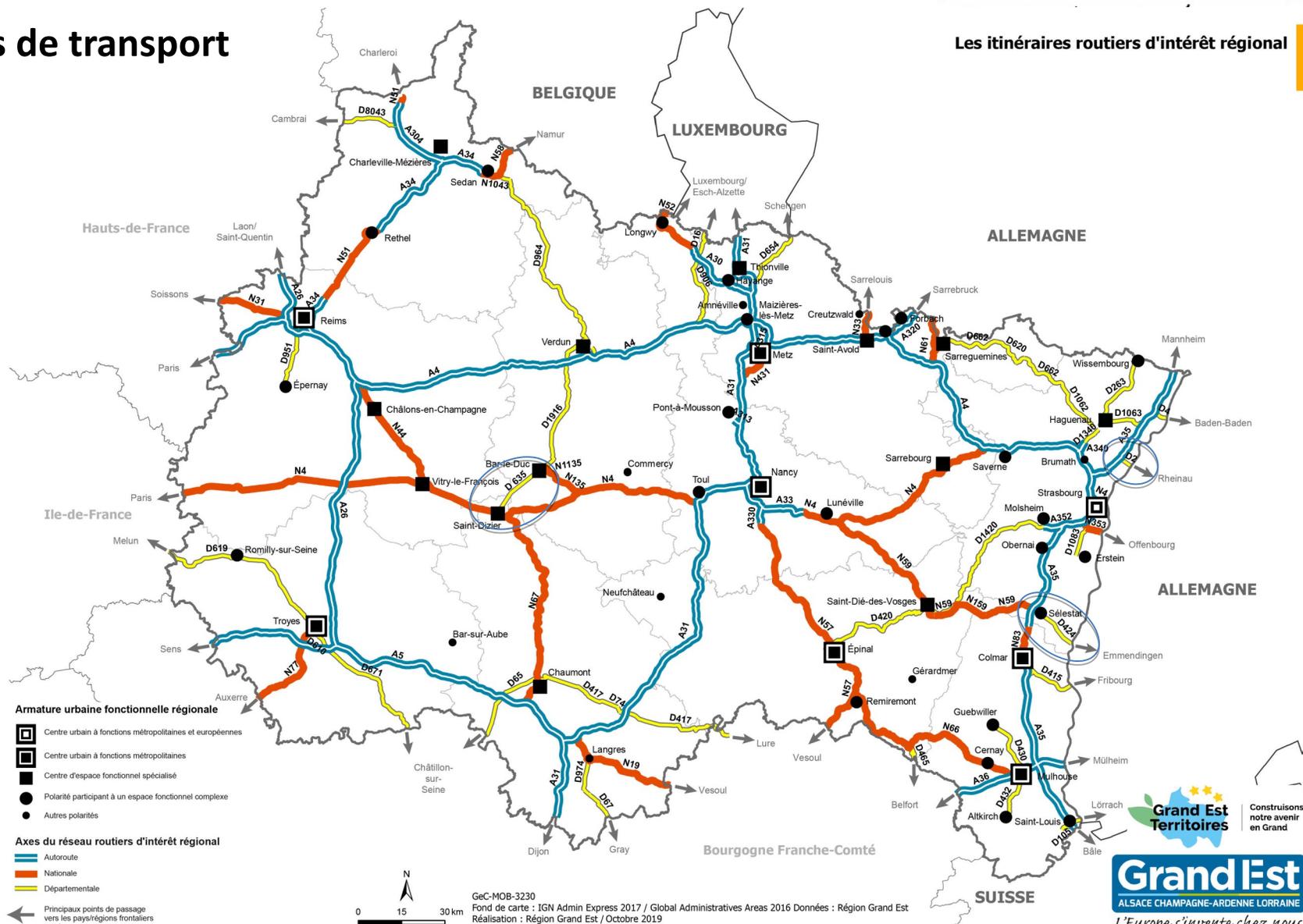
Les itinéraires routiers d'intérêt régional

Compléments apportés au Réseau routier d'intérêt régional (RRIR)

- Saint-Dizier/Bar-Le-Duc : RD635
- Sélestat / Allemagne: RD424
- A35 / Allemagne par Gamsheim RD2

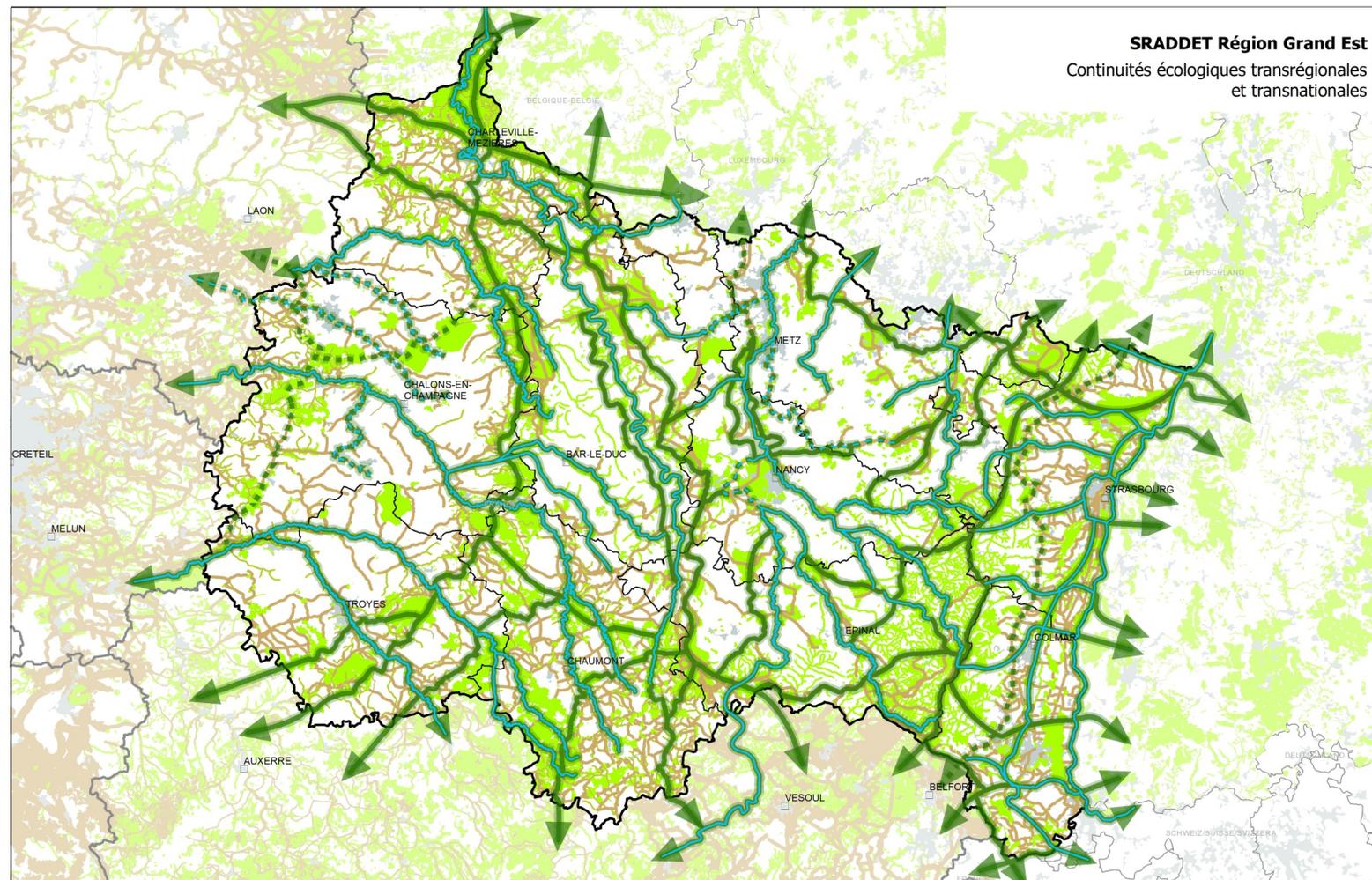
Création d'une cartographie du service ferroviaire

Compléments sur les débouchés sud des ports de l'axe rhénan alsacien et du sillon lorrain



Zoom sur les points forts du SRADDET et les derniers ajustements

Evolution sur la biodiversité et les paysages



Tous les **corridors écologiques**, repris des 3 anciens SRCE, sont importants. Cette trame verte et bleue régionale fait néanmoins apparaître un niveau plus structurant en lien avec les continuités transfrontalières et interrégionales (cf. carte au 1/150 000ième).

Le **paysage** n'est pas une thématique obligatoire du SRADDET. Néanmoins la « qualité paysagère » est abordée dans le SRADDET en lien avec le développement des énergies renouvelables.

Trame Verte et Bleue des SRCE

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité identifiés au sein des SRCE et réseau Natura 2000 à l'étranger

Continuités écologiques terrestres transrégionales et transnationales

- A préserver
- A restaurer / à créer

Continuités écologiques cours d'eau transrégionales et transnationales

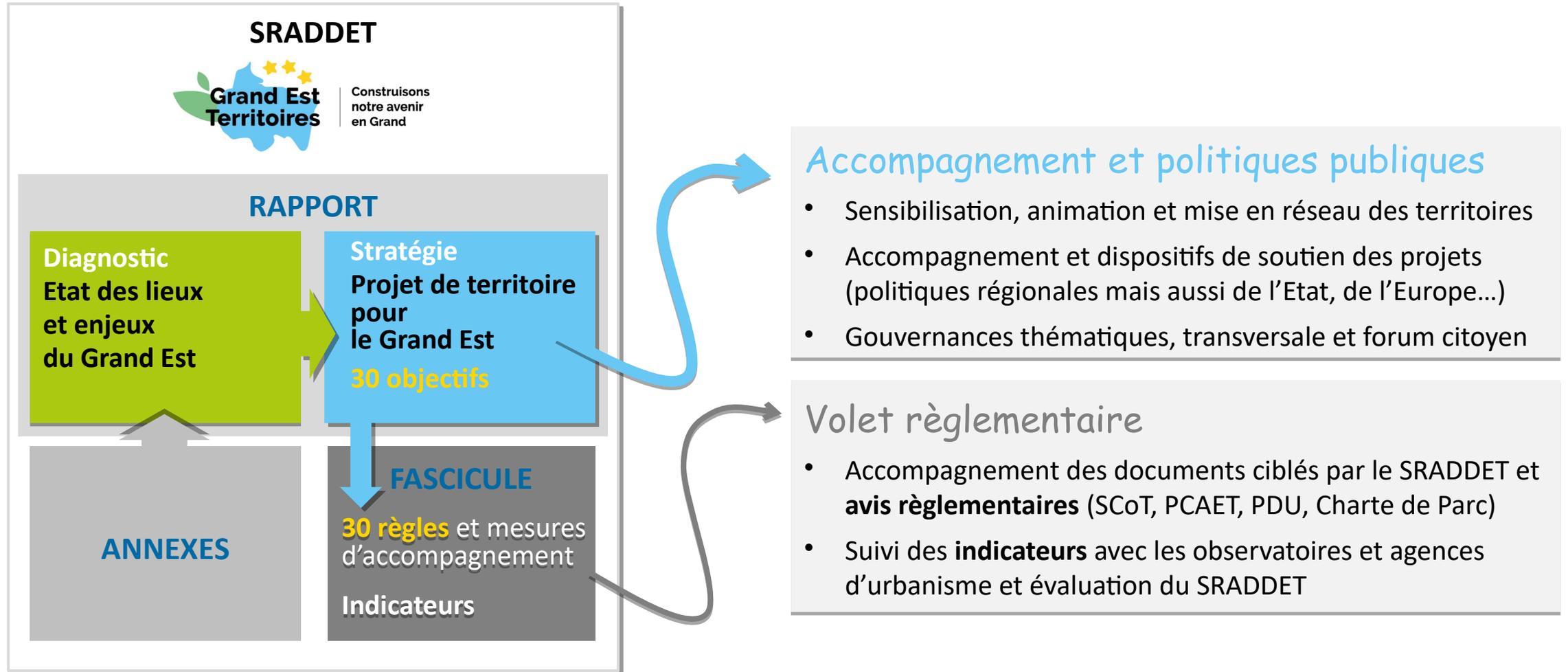
- A préserver
- A restaurer / à créer

Fond

- Département
- Région française
- Région européenne
- Zone urbaine



Une vision partagée à mettre en œuvre par tous



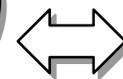
Une gouvernance optimisée



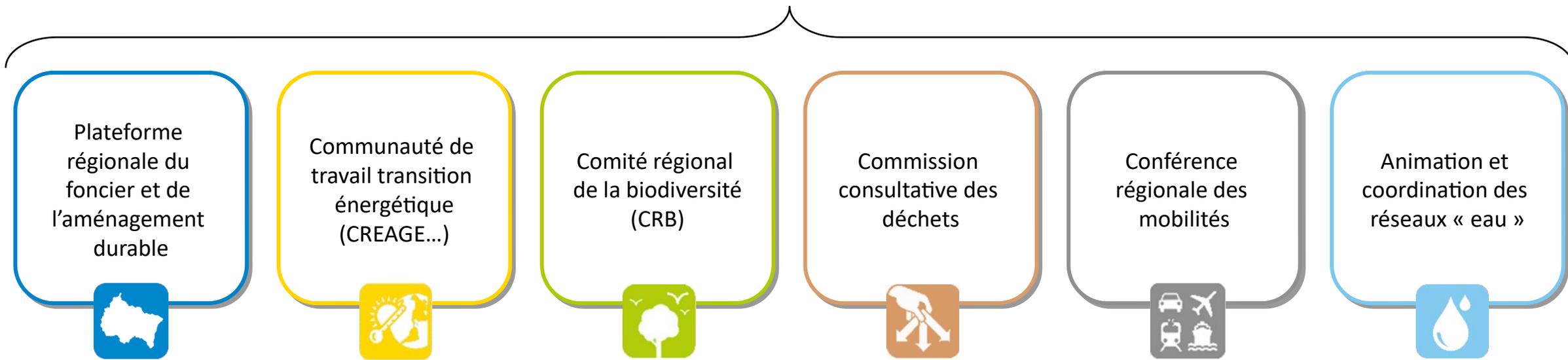
Comité régional d'interprétation du SRADET
Règlementaire et pédagogie



Pilotage transversal
de la mise en œuvre
du SRADET
suivi et évaluation



« Forum citoyen »
Sensibilisation et implication de tous



Région **Grand Est**

Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr